

PROJET PEDAGOGIQUE

CURE DE PLEIN AIR



2023-2024-2025

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	p.3
2.	MISSIONS	p.3
3.	OBJECTIFS GENERAUX	p.3
4	INSCRIPTIONS ET PARTICIPATION FINANCIERE	p.4
5.	INFRASTRUCTURES	P.5
6.	ORGANISATION DES GROUPES D'ENFANTS	p.6
7.	PARTICIPATION DES ENFANTS	p.6
8.	DEROULEMENT D'UNE JOURNEE TYPE	p.7
9.	MOYENS 9.1. ACTIVITES 9.2. ANIMATEURS ET COORDINATEUR 9.2.1. Avant la Cure de plein air 9.2.2. Pendant la Cure de plein air 9.2.3. Après la Cure de plein air 9.3. MATERIEL	p.7 p.8 p.9 p.10 p.10 p.11
10.	RELATION AVEC LES PARENTS	p.11
11.	NUMEROS D'APPELS UTILES	p.11
	ANNEXES : - Règlement d'ordre intérieur à destination des animateurs - Règlement d'ordre intérieur à destination des parents	

1. INTRODUCTION

La Cure de plein air est organisée par le Service Accueil Temps Libre de la Commune de Villers-le-Bouillet durant les vacances de printemps et d'été. La Cure de plein air s'inscrit dans le décret « Centres de Vacances » et est agréée par l'ONE.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les enfants de 2.5 à 12 ans sont accueillis durant la **Cure d'HIVER** et les enfants de 2.5 à 14 ans durant **la Cure de plein air d'ETE**.

C'est un temps de vacances pendant lequel chaque enfant à l'occasion de vivre des moments privilégiés à travers des créations artistiques, des activités sportives, culinaires et musicales ainsi que lors des temps libres et des éventuelles excursions.

Comme son nom l'indique, la Cure de plein air est un moment où la mise en place d'activités extérieures est favorisée.

L'équipe d'animation conjuguera ce temps de vacances avec les notions de respect, de confiance et de responsabilisation.

2. MISSIONS

Le « Centre de vacances » a pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires via des animations variées et adaptées aux besoins et à l'âge de l'enfant.

3. OBJECTIFS GENERAUX

Nos objectifs en tant que centre de vacances et en adéquation avec les missions du décret de l'ONE, sont notamment de :

- Favoriser le développement physique de l'enfant,
- Offrir un lieu de détente accessible à tous (où l'enfant est acteur à part entière des activités),
- Privilégier l'esprit coopératif à l'esprit de compétition,
- Envisager le temps de vacances comme un temps de loisir où le rythme des enfants est respecté,
- Encourager la mixité sociale et culturelle,
- Sensibiliser l'équipe d'encadrement aux enjeux des centres de vacances,
- Promouvoir la santé au sens large,
- Favoriser les activités de plein air,
- Stimuler la créativité et l'imaginaire de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées.

Atteindre ces objectifs nécessite un réel partenariat entre les parents, l'équipe d'animation et l'équipe de coordination.

Un projet pédagogique et un règlement d'ordre intérieur à l'attention des parents sont disponibles sur demande auprès de la Coordinatrice Accueil Temps Libre et sont visibles sur le site internet (www.villers-le-bouillet.be) ainsi que lors des inscriptions. Ces documents seront également affichés dans le bureau de l'équipe de coordination. Un règlement d'ordre intérieur à l'attention des animateurs est également rédigé.

4. INSCRIPTIONS ET PARTICIPATION FINANCIERE

- La publicité se fait via un toutes-boîtes et dans le bulletin communal, tous les 2 distribués sur le territoire villersois.
- Le tarif est de
 - 25€/enfant/semaine (gratuit à partir du 3^{ème} enfant) pour les Villersois et enfants fréquentant une école de Villers-le-Bouillet
 - 35€/enfant/semaine pour les non-Villersois et ne fréquentant pas une école de Villers-le-Bouillet
Ce prix reprend tous les frais liés aux activités mais aussi la soupe et le goûter qui sont proposés gratuitement chaque jour.
- L'inscription de l'enfant est obligatoire et payante.
- Les parents doivent inscrire au préalable leurs enfants et l'inscription se fait pour une semaine entière.
- **Aucun remboursement en cas d'absence non justifiée.**
Un remboursement pourra être effectué en cas d'absence pour maladie d'une SEMAINE ENTIERE et uniquement sur présentation d'un CERTIFICAT MEDICAL.
- L'inscription se fait en ligne via le Portail Parent sur le e-guichet de la Commune de Villers-le-Bouillet (www.villers-le-bouillet.be). Les parents doivent également y remplir la fiche santé de leur(s) enfant(s).

Pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet ou rencontrant des difficultés lors de l'inscription de leur enfant, il est possible de prendre contact auprès

- du Service Accueil Temps Libre, Jessica Robert au 0478/79.16.36,
- du Service Jeunesse, Tom Close au 0472/22.18.29.

Ceux-ci se tiennent à la disposition des parents pour les aider à effectuer les démarches. Des permanences sont également organisées.

- Informations et renseignements auprès de la Coordinatrice Accueil Temps Libre :
 - au 085/308.812 ou au 0478/79.16.36,
 - par mail à jessica.robert@villers-le-bouillet.be.
- Pour toute inscription durant la Cure de plein air, les parents doivent s'adresser au Coordinateur de la Cure au 0478/79.16.36.
- Un TRANSPORT des enfants avant et après la Cure de plein air est mis en place. Celui-ci est destiné aux personnes qui n'ont pas d'autres moyens de transport à leur disposition. A cette fin, un véhicule communal ou un car se rendra à différents points de ramassage dans les différents villages de l'entité.

Ce transport ne se fera pas de façon automatiquement mais sur inscription au préalable en envoyant un mail à cure@villers-le-bouillet.be

Le matin, le transport se fait entre 8h et 9h et l'après-midi entre 16h15 et 17h15.

En fonction des demandes, les horaires peuvent légèrement varier. Un animateur accompagne les enfants durant les trajets.

- La Cure de plein air est accessible à tous les enfants quelles que soient leurs convictions idéologiques, philosophiques et politiques ou celles de leurs parents.

- En cas de handicap ou de maladies lourdes, la possibilité d'accueil sera évaluée au cas par cas (type d'handicap, nombre d'enfants inscrits, lourdeur des soins...) et ce, au regard des compétences de l'équipe encadrante.

- Le prix ne sera pas un obstacle à l'inscription des enfants. La Coordinatrice Accueil Temps Libre peut orienter les parents en difficultés financières vers des services d'aide (CPAS).

- Il existe également une réduction d'impôts pour les frais de garde d'enfants (jusqu'à 14.40€/jour par enfant âgé de moins de 14 ans et pour 45% du montant total des dépenses) pour toute personne bénéficiant d'un revenu professionnel. Chaque année, une attestation fiscale est envoyée dans le courant du mois de mars.

Une attestation de fréquentation peut être fournie pour les éventuelles interventions mutuelles. Celle-ci peut être fournie par le Service Accueil Temps Libre auprès de la Coordinatrice Accueil Temps Libre : jessica.robert@villers-le-bouillet.be

La Commune de Villers-le-Bouillet se réserve le droit de refuser une inscription suite à des défauts de paiements lors des cures et stages communaux précédents.

5. INFRASTRUCTURES

Locaux de l'École communale – Rue de Waremme, 5 – 4530 Villers-le-Bouillet

Locaux de l'asbl 'les Petites Bouilles' – Rue de Huy, 2 – 4530 Villers-le-Bouillet

- **La Cure d'HIVER**

La Cure d'Hiver se déroulera 1 semaine ou 2 en fonction de la programmation des stages répartis sur chaque année scolaire.

A cette période, certains locaux de l'école communale sont inaccessibles et le nombre de locaux est donc restreint. Cette Cure occupe le réfectoire de l'école communale pour le groupe de grands (6-12 ans). Le groupe des petits (2.5-5 ans) est accueilli dans les locaux des Petites Bouilles.

Les locaux sont accessibles entre eux via la cour de récréation. L'accueil du matin sera centralisé dans le réfectoire de l'école.

- **La Cure de plein air d'ETE* - 4 semaines**

La Cure de plein air occupe le site de l'école communale de Villers-le-Bouillet.

Les enfants de 2,5 ans à 5 ans occupent l'espace maternel tandis que les enfants de 6 ans jusqu'à 14 ans occupent l'espace primaire.

Chaque groupe dispose d'une classe qu'il peut, dans les limites du raisonnable, personnaliser.

*Pour les 2 Cures :

Un local est dédié à la sieste pour les plus petits.

Il y a également des espaces d'animations extérieurs au site comme le Hall Omnisports « Emile Collignon », un terrain de football, deux cours de récréation, une grande salle polyvalente, un espace multisports.

6. ORGANISATION DES GROUPES D'ENFANTS

Les enfants sont répartis par groupe d'âge. Cette répartition permet d'adapter les activités en fonction des âges. Toutefois, des changements de groupe peuvent être envisagés par l'équipe de coordination.

Un programme d'activités est planifié par semaine complète. Dans un souci de cohérence du groupe et de continuité des activités, les enfants sont présents de manière régulière durant la semaine.

REPARTITION par groupes :

- **Pour la Cure d'HIVER :**

2 groupes

- **Les petits : 2,5 ans à 5 ans**
- **Les grands : 6 ans à 12 ans**

- **Pour la Cure de plein air d'ETE :**

6 groupes :

- **Les mauves : 2,5 ans à 3 ans**
- **Les jaunes : 4 ans à 5 ans**
- **Les bleus : 6 ans à 7 ans**
- **Les verts : 8 ans à 9 ans**
- **Les rouges : 10 ans à 11 ans**
- **Les ados : 12 ans à 14 ans**
-

ENCADREMENT :

- **Pour la Cure d'HIVER :**

- 1 Coordinateur
- Les petits (2,5 ans à 5 ans) : 24 enfants – 3 animateurs
- Les grands (6 ans à 12 ans) : 24 enfants – 2 animateurs

- **Pour la Cure de plein air d'ETE :**

- 1 Coordinateur et 1 Co-coordonateur
- Groupe des mauves (2,5-3 ans) : 16 enfants -2 animateurs
- Groupe des jaunes (4-5 ans) : 24 enfants - 3 animateurs
- Groupe des bleus (6-7 ans) : 36 enfants - 3 animateurs
- Groupe des verts (8-9 ans) : 36 enfants -3 animateurs
- Groupe des rouges (10-11 ans) : 24 enfants - 2 animateurs
- Groupe des ados (12-14 ans) : 24 enfants - 2 animateurs

Au minimum, un animateur sur 3 est breveté.

7. PARTICIPATION DES ENFANTS

Le premier jour de chaque semaine, des jeux de connaissance et de présentation sont proposés à l'enfant afin de permettre à celui-ci de se situer au sein de la Cure de plein air et de définir la place qu'il va occuper durant son temps de vacances.

Chaque année, les règles de vivre ensemble sont élaborées avec les enfants et l'équipe d'animation. Le référentiel psychopédagogique et la journée de préparation sont des outils utilisés pour entamer la réflexion.

Le planning d'activités est préétabli par l'équipe d'animation mais peut-être aussi adapté aux envies des enfants. Une place est également réservée aux temps libres afin de favoriser encore plus l'esprit vacances.

En fin de journée, les animateurs encouragent les enfants à donner leurs ressentis sur la journée passée à travers une petite animation (rituel de fin de journée).

8. DEROULEMENT D'UNE JOURNEE-TYPE

La Cure de plein air accueille les enfants dès 7h30 et jusque 17h30.
Les activités se déroulent entre 9h et 16h.

La commune met à disposition, le matin et le soir, un transport communal. La tournée dans les villages a lieu le matin entre 8h et 9h et le soir entre 16h15 et 17h15.

HORAIRE :

- 7h30 - 8h45 : Accueil du matin
- 8h45 - 9h : Rassemblement des groupes

- 9h - 10h15 : Activités
- 10h15 - 10h30 : Collation
- 10h30 - 12h : Activités

- 12h - 13h : Repas et temps libre- Soupe offerte

- 13h - 15h30 : Activités (sieste proposée aux enfants de 2,5 ans à 3,5-4 ans)
- 15h30 - 15h45 : Fin des activités et goûter offert
- 15h45 - 16h : Rangement du local et rassemblement des groupes

- 16h00 -16h15 : Temps libre et arrivée des parents
- 16h15 : Départ des enfants pour le transport communal
- 16h00 - 17h30 : Accueil du soir

Une certaine souplesse est amenée dans la gestion de la journée. Ceci permet de proposer des moments plus informels aux enfants lorsque le besoin se fait sentir. L'enfant doit se sentir en vacances loin du rythme scolaire et de ses obligations.

9. MOYENS

9.1. ACTIVITES

Les enfants et l'équipe d'animation disposent d'un matériel de bricolage varié et sportif (raquettes, ballons, mousse, foulards, vareuses...)

- Les activités sportives permettront à l'enfant de vivre des sensations et des émotions physiques. Elles favoriseront la sociabilité et les jeux de coopération.
- Les activités ludiques permettront à l'enfant par le biais de l'invention et du jeu d'apprendre à établir et à respecter des règles. Elles favoriseront la motivation individuelle et de groupe. Les activités ludiques s'articuleront autour des jeux de stratégie, des jeux de plein air et des jeux d'adresse.
- Les activités artistiques permettront de libérer son imagination et d'apprendre à prendre plaisir à se concentrer et à partager son œuvre. Elles favoriseront la sensibilité à l'expression créative au travers d'ateliers de dessin, de bricolage et/ou de sculptures.
- Les activités culinaires permettront à l'enfant de découvrir et d'appivoiser l'aliment sous toutes ses formes. Moment de partage, ses activités s'inscrivent dans un esprit de convivialité.
- Des temps libres permettront à l'enfant de se poser, se reposer, de laisser libre cours à ses envies de 'faire' ou de 'ne rien faire'.
- Des excursions ou animations par des intervenants externes sont organisées ponctuellement soit par groupe soit tous ensemble. C'est l'occasion de partir à la découverte de nouveautés.

Les activités extérieures seront encouragées par exemple dans le bois de Villers-le-Bouillet, le long des chemins de promenade ou encore sur le site de la Sablière (site naturel).

9.2. ANIMATEURS ET COORDINATEURS

L'équipe d'animation est composée d'animateurs brevetés, en cours de formation (stagiaire) ou encore d'animateurs moins expérimentés mais désireux de travailler avec des enfants. Ceux-ci ont minimum 16 ans.

Le Coordinateur « Centres de Vacances » et le Co-coordonateur (pour l'été) sont garants du projet pédagogique et de l'équipe d'encadrement.

- Le recrutement des animateurs se fait :
 - via un appel à candidature dans le bulletin communal et sur le site de la commune
 - lors du salon de l'emploi durant lequel les candidats ont la possibilité de postuler ou d'obtenir divers renseignements.

- Désignation des animateurs, du Coordinateur et du Co-coordonateur (uniquement pour l'été) :

Sur base de critères de sélection et du rapport d'évaluation des animateurs de l'année précédente, le Collège communal procède à la désignation de l'encadrement.

- Réunion de préparation obligatoire pour toute l'équipe :
L'encadrement désigné participe à une réunion de préparation durant laquelle sont abordés : les objectifs d'un centre de vacances, le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur, le rôle de l'animateur, la farde de communication, l'auto-évaluation et l'évaluation des prestations, la répartition des animateurs durant les périodes, la constitution des groupes, l'attribution des surveillances, l'attribution des charges, la préparation du planning des activités ainsi que l'organisation générale de la Cure de plein air.

Cette réunion est mise en place et coordonnée par le Coordinateur, le Co-coordonateur (pour l'été) et la Coordinatrice Accueil Temps Libre.

Afin d'assurer une cohérence et des points de repère stables pour les enfants, la Coordinatrice Accueil Temps Libre, le Coordinateur et Co-coordonateur et les animateurs forment une « équipe d'animation » dans laquelle **CHACUN A SON ROLE ET SES MISSIONS.**

Le rôle et missions de la Coordinatrice Accueil Temps Libre sont :

- d'assurer le bon fonctionnement des animations,
- de veiller à la mise en place de groupes homogènes,
- de veiller à l'adéquation activité/tranche d'âge,
- de préparer le matériel nécessaire à la réalisation des activités prévues,
- de sensibiliser l'équipe des spécificités des fiches santé « enfant »,
- d'être un lien avec les parents,
- de compléter la trousse médicale sur base des observations des animateurs,
- de réserver le moyen de transport mis à disposition,
- d'évaluer le savoir-faire et savoir-être des animateurs « stagiaires »,
- d'établir les horaires de l'encadrement,
- d'établir des contacts avec l'extérieur si besoin,
- d'introduire les demandes d'agrément, de subventions, de marchés publics, etc.

Le rôle et missions du Coordinateur et du Co-coordonateur (pour l'été) sont :

- d'assister toutes les missions de la Coordinatrice ATL citées ci-dessus,
- d'être l'interface entre la Cure et l'Administration,
- de veiller au bon déroulement des activités,
- de vérifier les présences des enfants et des animateurs,
- de s'occuper de la gestion administrative quotidienne,
- de gérer les stocks (matériel, collations...).

Lors des excursions, le Coordinateur ou le Co-coordonateur accompagne si besoin le groupe d'enfants concerné. Si l'un est en excursion, l'autre reste sur le site à fin d'assurer le poste de coordination.

Le rôle et missions des animateurs sont :

- de dresser un planning des activités en adéquation avec le projet pédagogique : artistiques, sportifs, ludiques, culinaires,
- d'être disponibles pour établir la communication avec les parents,
- d'être présents aux réunions d'évaluation organisées par le Coordinateur de la Cure de plein air,
- de veiller au bon fonctionnement des activités,
- d'animer en équipe,
- de respecter les règles de déontologie, d'hygiène et de sécurité,
- de favoriser un esprit de convivialité,
- de veiller à l'épanouissement et au développement de la créativité de chaque enfant,
- de favoriser la notion de tolérance ainsi que le respect de l'autre en vue d'une meilleure acceptation des différences.

Tous les membres de l'équipe sont tenus au secret professionnel.

La relation entre les animateurs/animateuses et les enfants se vaudra avant tout respectueuse de chacun. Le rapport à l'autre bannira les cris, les sanctions disciplinaires, les slogans et les sifflets ; toute sanction physique est à proscrire.

L'équipe d'animation est soumise au règlement de travail de l'administration communale. Le service externe de prévention et de protection au travail est Liantis. La compagnie d'assurance Responsabilité Civile et accidents de travail est Ethias.

9.2.1. Avant la Cure de plein air

Le week-end précédent le début des animations, le site d'accueil est aménagé. Le matériel est réparti dans les groupes, les décors sont installés, les informations aux parents sont affichées, le relevé des documents manquants par famille et les fiches santé sont recensés par le Coordinateur de la Cure.

9.2.2. Pendant la Cure de plein air

Durant la cure de plein air, des moments d'échanges, d'évaluation et de coordination ont lieu durant la semaine. Les animateurs peuvent s'exprimer sur leur ressenti par rapport aux enfants du groupe, aux autres animateurs, aux divers problèmes rencontrés...

Le Coordinateur et le Co-coordonateur de la Cure de plein air auront pour mission :

- d'organiser et d'animer les réunions d'équipe,
- de veiller à l'adéquation entre l'animateur/l'animatrice et son groupe,
- de dresser un planning des tâches périphériques qui incombent à l'équipe animatrice (l'accueil du matin et du soir, le temps de midi, la remise du programme des activités, la mise en ordre des locaux, la participation aux réunions, la surveillance durant les transports),
- d'établir le lien avec toute personne nécessaire à la bonne marche de la Cure de plein air (famille, partenaires extérieurs, pouvoir organisateur).

L'équipe d'animation aura pour mission :

- d'assurer une grande diversité d'animations,
- de favoriser un esprit de convivialité,
- de veiller à l'épanouissement et au développement de la créativité de chaque enfant,
- de favoriser la notion de tolérance ainsi que le respect de l'autre en vue d'une meilleure acceptation des différences.

Tous les membres de l'équipe sont tenus au secret professionnel. L'animateur assure une présence ponctuelle et active ainsi qu'un respect des horaires. Il est présent aux réunions de préparation et d'évaluation.

La relation entre les animateurs/animatrices et les enfants se voudra avant tout respectueuse de chacun ; le rapport à l'autre bannira les cris, les sanctions disciplinaires, les slogans et les sifflets ; toute sanction physique est à proscrire.

Le matériel mis à disposition ainsi que l'état des locaux sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation. Les animateurs, animatrices et les stagiaires vérifient et rangent le matériel. Les locaux sont nettoyés par l'équipe de nettoyage.

Chacun est responsable de ses effets personnels, tels que GSM, argent, véhicule.

La cigarette et le GSM sont à proscrire pendant les animations. Toutefois, les animateurs pourront fumer dans un endroit réservé à cet effet en dehors de la présence des enfants et à un moment décidé par le Coordinateur.

L'alcool et les produits illicites sont interdits sous peine de renvoi.

9.2.3. Après la Cure de plein air

Au terme de chaque période de 2 semaines, l'Echevine de l'enfance, la Coordinatrice Accueil Temps Libre, le Coordinateur de la Cure de plein air, le Co-coordonateur et l'équipe d'animation se retrouvent autour d'un repas pour un moment convivial et de partage. C'est aussi le moment d'un debriefing général.

9.3. MATERIEL

L'Administration communale met à disposition les locaux de l'école communale et les locaux des Petites Bouilles.

L'achat de matériel et le salaire des animateurs et du Coordinateur et Co-coordonateur sont pris en charge par le budget communal.

La soupe et le goûter sont offerts chaque jour.

La commune met à disposition un transport communal matin et soir. Le transport des enfants est assuré par un véhicule communal ou un car qui dessert les villages de l'entité.

10. RELATION AVEC LES PARENTS

Il existe différents canaux pour que les parents puissent prendre contact et/ou être informés de la vie à la Cure de plein air :

- Les parents peuvent joindre le Coordinateur de la Cure entre 8h et 17h au 0478/79.16.36.
- À tout moment, les parents peuvent envoyer un courriel à la Coordinatrice Accueil Temps libre : jessica.robert@villers-le-bouillet.be ou à cure@villers-le-bouillet.be
- Par son travail durant l'année, la Coordinatrice Accueil Temps Libre est une personne ressource pour de nombreux parents. Elle est disponible pour un rendez-vous ou une rencontre en dehors des dates de la Cure de plein air.

Le dernier jour de chaque période de 2 semaines, les parents sont invités à partager avec les enfants et l'équipe d'animation un moment de convivialité et d'échanges autour d'un spectacle, d'un goûter ou d'une exposition des réalisations ou apprentissages.

11. NUMEROS D'APPELS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VILLERS-LE-BOUILLET

Rue des Marronniers, 16 -4530 Villers-le-Bouillet
085/616.299

SERVICE ACCUEIL TEMPS LIBRE :

Jessica robert, Coordinatrice Accueil Temps Libre : 085/308.812 – 0478/79.16.36
jessica.robert@villers-le-bouillet.be

COORDINATEUR CURE DE PLEIN AIR :

Uniquement durant la Cure de plein air : 0478/79.16.36 – cure@villers-le-bouillet.be

Annexe 1 : Règlement d'ordre intérieur à destination des parents

Annexe 2 : Règlement d'ordre intérieur à destination des animateurs